



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RER

Question écrite n° 40211

## Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la ligne A du RER. Depuis plusieurs années, des dysfonctionnements importants sont à relever sur cette ligne. Conscient de la situation, le STIF a décidé de l'augmentation du nombre de rames à deux étages à partir de la fin 2011. Suite à la publication du livre blanc des élus, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement afin de rendre plus agréable et plus fluide le voyage sur la ligne A du RER.

## Texte de la réponse

La ligne A du RER connaît un niveau de fréquentation qui la place parmi les lignes les plus fréquentées au monde. Près d'un million de voyageurs l'empruntent en moyenne chaque jour. Ce succès est néanmoins à l'origine d'un accroissement de l'irrégularité des trains, le moindre incident ayant des répercussions immédiates sur l'ensemble du réseau. Au-delà de l'augmentation du nombre des trains, l'amélioration de la qualité de service de cette ligne constitue donc un sujet majeur. Le Président de la République a annoncé, en mai 2008, que la RATP contribuerait pour moitié à l'acquisition de 30 trains à deux niveaux sur cette ligne pour un montant de 600 millions d'euros, le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) en finançant l'autre moitié. Les conseils d'administration de la RATP et du STIF ont approuvé respectivement le 27 juin et le 9 juillet 2008 les plans de financement correspondants. Ces rames seront livrées entre fin 2010 et mi-2013, à une cadence accélérée grâce à 450 millions d'euros d'investissements supplémentaires effectués en 2009 dans le cadre du plan relance, auxquels l'État et la RATP contribueront à hauteur de 300 millions d'euros. La RATP supportera intégralement le coût d'adaptation des infrastructures (ateliers de maintenance, alimentation électrique...) pour un montant de 69 millions d'euros. En outre, la RATP a présenté au STIF, en avril 2008, des mesures à court, moyen et long termes visant à améliorer la régularité sur cette ligne. À cet effet, l'entreprise a amélioré l'offre de service afin de passer, en 2009, de 24 à 27 trains par heure, en renforçant les moyens humains et matériels affectés à la ligne. De plus, 21 trains à deux niveaux, dont la capacité est supérieure de 40 % à celle des autres matériels roulants exploités sur la ligne, sont répartis équitablement sur chaque voie pendant la période de pointe la plus forte du matin. Dans le même temps, un train de réserve est mis en place à Nation, le matin, et à La Défense, le soir, afin de remplacer à tout moment un train défaillant. À moyen terme, la RATP a proposé de réviser l'ensemble des appareils de voie, d'étendre le système d'aide à la conduite et à la maintenance (SACEM) en direction de Neuilly-Plaisance et d'équiper tous les agents de la radio numérique afin d'accélérer la gestion des incidents. Afin de permettre un suivi optimal de la qualité de service offerte aux usagers sur l'ensemble des lignes du réseau francilien, les derniers contrats d'exploitation signés entre le STIF et les deux entreprises publiques, RATP et SNCF, pour la période 2008-2011, relèvent les objectifs de qualité de service qui sont désormais assortis d'un système d'incitation financière de type bonus/malus. La régularité est analysée de façon plus fine et de nouveaux indicateurs (la ponctualité, l'accueil en gare, la disponibilité des automates de distribution) ont été introduits. À plus long terme, l'amélioration des conditions de transport des usagers sur le RER A passe par la réalisation de nouvelles infrastructures qui libéreront de la capacité. Tel est notamment l'objectif poursuivi par le projet de rocade ferrée et la prolongation du RER E à l'ouest dont les études sont

inscrites au contrat de projets État-région Île-de-France 2007-2013.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

**Circonscription** : Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 40211

**Rubrique** : Transports urbains

**Ministère interrogé** : Transports

**Ministère attributaire** : Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 janvier 2009, page 473

**Réponse publiée le** : 17 mars 2009, page 2651